

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 134 / 2017

Nombre de Conseillers : 28
En exercice : 28
Présents : 21
Votants : 23
Pour : 23
Contre :
Abstention :

Le quinze novembre deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Castelnau-Montratier sous la présidence de Monsieur Patrick GARDES, Maire.

Date de la convocation : 9 novembre 2017.

PRÉSENTS : Mmes et M. Rols Jacques, Bonnemort Maurice, Espitalier Isabelle, Laval Éliane, Paraire Gilbert, Ser Jean-Yves, Bilbault Solange, Rességuier Bernard, Roche Fabrice, Paraire Jean-Marc, Guyard Laurent, Champié Guy, Lagarde Yves, Ressigeac Pascal, Sanson Joëlle, Vincent Agnès, Bach Aurélien, Bousquet Chritian, Boyé Laurent, Pechmagré Vincent

ABSENTS : Mmes et M. Cuquel Christine, Couture Brigitte, Brocard Gilbert, Bonnemort Marion

EXCUSÉS : Mme Couderc Danièle

Ayant donné procuration : Mmes Tardière Claudine a donné procuration à Rességuier Bernard, Boissel Claudine a donné procuration à Isabelle Espitalier.

Secrétaire de séance : M. Bach Aurélien.

Objet : Taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le courrier adressé par la direction départementale des territoires, expliquant que pour l'année 2017 la taxe d'aménagement est appliquée suivant les délibérations des communes fusionnées.

En vue d'une application à compter du 1^{er} janvier 2018, il est impératif que le Conseil Municipal décide de la mise en place de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire, définie son taux communal, ou éventuellement des taux sectorisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas instituer la taxe d'aménagement sur le territoire de la nouvelle commune à compter du 1^{er} janvier 2018

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le : 16 NOV. 2017
Publié le : 17 NOV. 2017

Le Maire

Patrick GARDES

